

Registre aux délibérations du conseil communal de Waldbillig

Séance publique du jeudi 11 juin 2015 à 19.00 h.

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers : 04/06/2015

Présents: SCHLEICH Jean-Luc, bourgmestre, HENX-GREISCHER Andrée, échevin, BOONEN Serge, échevin, MOULIN Théo, SIMON Anne-Rose, SMIT Guillaume, THOLL Jean-Joseph, conseillers, SCHLAMMES Nico, secrétaire.

Absent: a) excusé: THILL Ronny, conseiller.

Point à l'ordre du jour: 2015-03-06

Objet: Introduction d'une taxe portant sur la mise à disposition de sites communaux pour le tournage de films commerciaux.

Le Conseil communal,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'introduire une taxe de 500 € par journée de tournage pour la mise à disposition de sites communaux pour le tournage de films commerciaux ;

Considérant que la motivation de l'introduction de la taxe susvisée se résume par un travail administratif et technique supplémentaire des services communaux concernés et les inconvénients de toute nature résultant de l'utilisation des sites concernés ;

Considérant que la recette annuelle à escompter par suite de l'introduction de cette taxe s'élèvera à environ 3.000 € ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et

à l'unanimité des voix décide

d'introduire dans la commune de Waldbillig une taxe de 500 € par journée de tournage pour la mise à disposition de sites communaux pour le tournage de films commerciaux.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Waldbillig, le 12 octobre 2015

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



**Certificat de publication**

La présente décision, approuvée par arrêté grand-ducal du 4 septembre 2015 et par le Ministre de l'Intérieur le 25 septembre 2015 réf. : MI-DFC-4.0042/NH (42237), a été publiée le 12/10/2015 aux tableaux d'affichage dans la commune et dans le bulletin communal numéro 4/2015 distribué à tous les ménages de la commune de Waldbillig.

Waldbillig, le 12/10/2015

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

